

**DÉCRET N° 2020 – 457 DU 23 SEPTEMBRE 2020**  
portant nomination des membres du Conseil  
d'administration du Centre de Promotion de  
l'Artisanat.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-28 du 15 janvier 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- vu** le décret n° 2020-456 du 23 septembre 2020 modifiant l'article 10 du décret n° 87-427 du 22 décembre 1987 portant création et approbation des statuts du Centre de Promotion de l'Artisanat ;
- sur** proposition du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 septembre 2020,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre de Promotion de l'Artisanat, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Cyrielle AHOUANOGBO PERROT**, représentante de la Présidence de la République ;
- monsieur **Cocou César AKLOSSOU**, représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;

- monsieur **Elie Adéchina Colaholé IDOHO**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- madame **Léontine ATTOLOU**, représentante du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- madame **Annette Carole BORNA**, représentante du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- monsieur **Séraphin FADEI**, représentant de l'Union des Chambres interdépartementales de Métiers du Bénin ;
- monsieur **Basile DAMADO**, représentant de la Confédération nationale des Artisans du Bénin.

## **Article 2**

Monsieur **Cocou César AKLOSSOU** assure la présidence du Conseil d'administration.

## **Article 3**

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans pour compter de la date de leur installation.

## **Article 4**

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

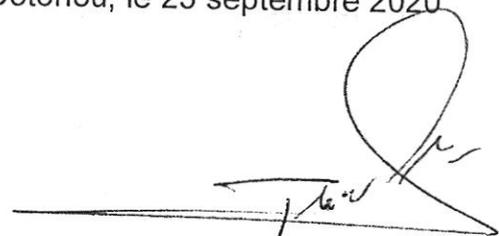
## **Article 5**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 23 septembre 2020

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



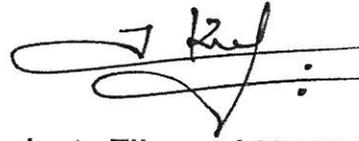
**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Petites et Moyennes  
Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,



Modeste Tihounté KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MPMEPE 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ;  
INTERESSES 7 ; JORB 1.